

Avis important

Le présent document n'est pas un contrat. Les modalités exactes sont stipulées dans le contrat établi par Manuvie une fois la proposition d'assurance approuvée. Le contrat renferme des renseignements importants sur les exclusions, les conditions et les restrictions. Veuillez le lire attentivement dès réception.

Pour obtenir de plus amples renseignements, veuillez consulter votre conseiller.



Régimes établis par La Compagnie d'Assurance-Vie Manufacturers.

Le nom Manuvie, le logo qui l'accompagne, les quatre cubes et les mots « solide, fiable, sûre, avant-gardiste » sont des marques de commerce de La Compagnie d'Assurance-Vie Manufacturers qu'elle et ses sociétés affiliées utilisent sous licence. MD Marque déposée de La Compagnie d'Assurance-Vie Manufacturers. © La Compagnie d'Assurance-Vie Manufacturers, 2015. Tous droits réservés.

Quelles affections sont couvertes?

Cancer (mettant la vie en danger)

Diagnostic formel d'une tumeur caractérisée par la prolifération anarchique de cellules malignes et l'invasion des tissus sains. Le diagnostic de cancer doit être posé par un spécialiste.

Crise cardiaque

Diagnostic formel de la nécrose du muscle cardiaque résultant d'une insuffisance de l'irrigation sanguine, qui entraîne l'augmentation et la chute des marqueurs biochimiques cardiaques au point que leur niveau confirme le diagnostic d'un infarctus du myocarde, accompagnées d'au moins une des manifestations suivantes :

- symptômes de crise cardiaque,
- changements récents à l'électrocardiogramme (ECG) indiquant une crise cardiaque, ou
- apparition de nouvelles ondes Q pendant ou immédiatement après une intervention cardiaque intra-artérielle, dont une coronarographie ou une angioplastie coronarienne.

Le diagnostic de crise cardiaque doit être posé par un spécialiste.

Accident vasculaire cérébral

Diagnostic formel d'accident vasculaire cérébral aigu causé par une thrombose ou une hémorragie intracrâniennes, ou par une embolie de source extracrânienne, avec :

- apparition aiguë de nouveaux symptômes neurologiques, et
- nouveaux déficits neurologiques objectifs constatés au cours d'un examen clinique,

persistant pendant plus de 30 jours après la date du diagnostic. Ces nouveaux symptômes et déficits doivent être corroborés par des tests d'imagerie diagnostique. Le diagnostic d'accident vasculaire cérébral doit être posé par un spécialiste.

Pontage coronarien

Chirurgie cardiaque visant à corriger le rétrécissement ou l'obstruction d'une ou de plusieurs artères coronaires au moyen d'un pontage par greffe. L'intervention chirurgicale doit être jugée médicalement nécessaire par un spécialiste.

Chirurgie de l'aorte

Intervention chirurgicale visant à traiter une maladie de l'aorte qui nécessite l'ablation et le remplacement chirurgical de toute partie de l'aorte atteinte au moyen d'un greffe. Le terme « aorte » s'entend de l'aorte thoracique ou de l'aorte abdominale, mais non des branches de l'aorte. L'intervention chirurgicale doit être jugée médicalement nécessaire par un spécialiste.



Concentrez-vous sur
votre rétablissement.
Nous nous concentrons
sur vous.



l'assurance maladies graves
Chèque-vie^{MD} de base

La Compagnie d'Assurance-
Vie Manufacturers

Chèque-vie de base : un moyen simple d'amoinrir ses soucis financiers en cas de maladie grave.



Que feriez-vous à la place de Théa, 31 ans?

Mariée depuis peu et filant le parfait bonheur, Théa est atterrée quand son médecin lui apprend qu'elle souffre d'un cancer du poumon. Heureusement, la maladie a été diagnostiquée à un stade précoce et ses chances de survie sont bonnes.

Or, Théa et son mari essayaient tant bien que mal d'amasser une mise de fonds pour l'achat d'une maison. Comment régleront-ils la partie du coût du traitement de Théa qui n'est pas prise en charge par le régime provincial d'assurance maladie? Comment compenseront-ils la perte de salaire et acquitteront-ils les autres frais associés au traitement et à la convalescence de Théa?

Ces questions pourraient se poser pour toute personne recevant un diagnostic d'un autre type de cancer ou d'une autre maladie grave, comme une crise cardiaque ou un accident vasculaire cérébral, ou encore devant subir un pontage aorto-coronarien ou une chirurgie de l'aorte.

Voici quelques chiffres éloquentes :

- Selon la Société canadienne du cancer, 9 familles canadiennes sur 10 touchées par un cancer disent éprouver des difficultés financières du fait de la maladie¹.
- Une personne qui a subi une crise cardiaque ne retourne habituellement pas au travail avant 8 à 16 semaines². Comment compenseriez-vous cette perte de revenu?

Heureusement, il existe une solution simple : l'assurance maladies graves Chèque-vie de base de Manuvie.

En cas de diagnostic de maladie grave couverte, vous recevrez une somme forfaitaire correspondant au montant de couverture que vous avez choisi. **Vous pourrez dépenser cette somme comme bon vous semble.**

Les personnes âgées de 18 à 55 ans inclusivement peuvent choisir parmi trois montants de couverture :

- 25 000 \$
- 50 000 \$
- 75 000 \$

Une couverture est également offerte aux personnes appartenant à d'autres groupes d'âge :

- De 56 à 60 ans :** 25 000 \$ or 50 000 \$
- De 61 à 65 ans :** 25 000 \$

Un processus de proposition des plus simples

Si vous pouvez signer une déclaration de bonne santé, la couverture entre en vigueur le premier jour du mois suivant la date à laquelle votre proposition et paiement sont reçus par Manuvie. C'est aussi simple que cela.

Nous n'avons même pas à connaître vos antécédents familiaux.

Cette déclaration exige que vous confirmiez que vous n'avez pas présenté de signes ou de symptômes, consulté de médecin ou subi de tests dont les résultats étaient anormaux relativement aux maladies graves couvertes suivantes :

- cancer;
- crise cardiaque;
- accident vasculaire cérébral;
- pontage coronarien;
- chirurgie de l'aorte.

Primes

Les primes mensuelles sont établies en fonction de votre âge, de votre sexe et du fait que vous faites ou non usage de tabac. Ainsi, plus vous êtes jeune au moment de la proposition, moins le montant de vos primes sera élevé pendant les cinq premières années de couverture.

De plus, vous pouvez tirer parti des caractéristiques à valeur ajoutée ci-après.

Nous garantissons que la prime n'augmentera pas durant les cinq premières années de couverture. Au terme de cette période de cinq ans, et tous les cinq ans par la suite, votre couverture sera renouvelée au taux correspondant à votre âge, et ce, sans qu'aucune question d'ordre médical ne vous soit posée. Vous n'avez qu'à vous assurer que vos versements de prime sont à jour.

Les primes pour une femme de 31 ans qui ne fume pas, comme Théa, peuvent être de seulement 8,50 \$ par mois!

Des économies importantes pour les non-fumeurs

Les non-fumeurs bénéficient d'une réduction de prime pouvant aller jusqu'à 50 % par rapport aux autres postulants.

Renouvellement garanti

Le renouvellement de votre couverture est garanti jusqu'à 75 ans, peu importe l'évolution de votre état de santé ou de votre situation d'emploi. Même si votre état de santé se détériore, votre couverture ne peut pas être résiliée tant que vous payez les primes exigibles.

Navigateur Santé inclus, SANS FRAIS ADDITIONNELS

Grâce au Navigateur Santé, vous et les membres admissibles de votre famille pouvez obtenir facilement et rapidement des réponses à vos questions et avoir accès à des services de soutien. Il vous suffit de composer un numéro sans frais exclusif pour parler à un professionnel de la santé. Le Navigateur Santé vous permet d'accéder à de l'information, à des services de coordination médicale et à des ressources qui vous aideront à vous orienter dans le système de soins de santé canadien. De plus, si vous voulez un deuxième avis d'un hôpital de renommée mondiale, le Navigateur Santé vous aidera à l'obtenir. Mais surtout, **vous n'avez pas à présenter de demande de règlement pour vous prévaloir de ce service!**

Option de remboursement des primes

Si vous êtes âgé de 18 à 55 ans, vous pouvez ajouter à votre contrat l'option de remboursement des primes. Manuvie vous remboursera alors intégralement, à votre 75^e anniversaire de naissance, les primes que vous avez payées – jusqu'à concurrence de 100 % du montant de la prestation, si vous avez versé des primes d'un montant équivalent – si vous n'avez présenté aucune demande de règlement. Cette option n'est offerte qu'au moment de la proposition initiale.

Garantie de remboursement de 30 jours

Vous pouvez, en tout temps, envoyer une demande de résiliation par écrit à votre conseiller ou à Manuvie. Si vous demandez la résiliation du contrat dans les 30 jours suivant sa réception, les primes versées vous seront remboursées intégralement.

¹ The Toronto Star, « Cancer diagnosis can lead to financial crisis for some », 2 juillet 2014

² www.fmcoeur.on.ca